

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2024\_069**

**APPROBATION ET SIGNATURE  
DU CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE**

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 septembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 13 septembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 13 septembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	31	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :  
*Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, Yohan MORICE (suppléant d'André MARIE), Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Agnès THOMASSET.*

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET  
 Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
 Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO DE MOLINER  
 Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD  
 Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Marie-France BOUVET-PENARD  
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
 Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Philippe ONILLON  
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Guillaume LEMENAGER  
 Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE  
 Fabien TESSIER a donné pouvoir à Christian GUESDON  
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN  
 Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité.*

**DEL2024\_069 : APPROBATION ET SIGNATURE DU CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention cadre pour le Contrat Territoire-Lecture avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC),
- Vu l'avis favorable de la commission affaires culturelles et gestion du patrimoine du 17 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable du Bureau du 12 septembre 2024.

Considérant que le Contrat-Territoire Lecture (CTL), d'une durée de trois années et reconductible une fois, vise à développer des actions partenariales en faveur des populations éloignées de la lecture (avec une priorité donnée aux jeunes), tant du point de vue géographique que culturel.

Considérant que les objectifs du CTL sont les suivants :

- Renforcer l'efficacité du réseau des 7 médiathèques / bibliothèques (renforcer la coordination, développer la formation...)
- Intensifier la présence au plus près des habitants (développer le jeu et le multimédia, enrichir et varier les actions culturelles...)
- Développer des propositions autour du son et de la musique, pour tous les publics y compris dès la prime enfance
- Développer des propositions autour de l'image (actions d'éducation aux médias et à l'information, sensibilisation aux outils numériques...)

Considérant que l'Etat s'engage à apporter son soutien technique et à contribuer financièrement à hauteur de 50% à la mise en place du programme d'actions.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** le Contrat Territoire-Lecture (CTL).

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention cadre ainsi que tous documents nécessaires.

**AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès de la DRAC et des autres partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des actions inscrites au CTL.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE PRESIDENT DE  
SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN